



**CGC-Finances Publiques**

**86/92 Allée de Bercy**

**Bâtiment Turgot**

**Télédoc 909**

**75572 PARIS CEDEX 12**

*Tél. : 01.53.18.01.73 ou 04.58*

*Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info)*

*Adresses mail :*

*[cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)*

## **CAP N1 du 7 octobre 2019**

### **Compte-rendu CGC**

Sans surprise, la CAP a été l'occasion pour ses membres de souligner **combien le projet NRP affectait l'ambiance** dans les services et en Direction, combien le culte du secret était mal accepté par les cadres qui y voyaient un signe de défiance à leur égard, combien il était indispensable de prendre davantage en compte les aspects humains de cette transformation majeure. Pour sa part, votre représentant a bien sûr relayé votre sentiment comme il s'y était engagé à Chartres (cf liminaire).

Tout en entendant bien les interrogations et les inquiétudes exprimées, le sentiment de défiance et la distance qui en résulte, le Président a tenté d'apporter quelques éléments de réponse. Il s'est dit **conscient de la nécessité de renforcer le soutien aux cadres et au réseau en général**. Il a fait état de progrès déjà obtenus : budget informatique augmenté, projet d'agences comptables auprès des collectivités locales abandonné, nombreuses fiches RH communiquées,.... Toutefois il a souligné que l'interruption du dialogue social et les reports de GT ne facilitaient pas les avancées ; de nombreux éléments sont en attente de présentation aux OS.

**Quant au mouvement présenté, les membres de la CAP se sont étonnés qu'il soit si restreint**. Pourvoir six <sup>(1)</sup> Directions suite au décès de JL DELPLANS (pour lequel a été respectée une minute de silence), aux départs en retraite ainsi qu'à la nomination d'Alexandre Gardette à la tête de France Recouvrement est bien peu. **D'ici la fin de l'année c'est une dizaine de directions ou délégations qui seront vacantes** : DDSO, Haute Vienne, Morbihan, Moselle, Cantal, Aude, Vosges, Pyrénées Orientales, Doubs et Dordogne. Et encore s'agit-il des dates de départ en retraite au sens juridique du terme, ce qui sous-estime les vacances de facto <sup>(2)</sup>. De surcroît, cette présentation ne tient pas compte des postes d'AGFiP n°2 non pourvus ou qui vont se libérer incessamment.

Dans ces conditions, il est **incompréhensible que ces postes ne soient pas offerts en mutation ou/et en promotion**. Après les maigres années dues à l'embouteillage provoqué par la fusion, pourquoi ne pas profiter de l'accélération des départs pour promouvoir des collègues ? En pleine concertation NRP, pourquoi laisser autant de postes vacants ?

De même il a été **une nouvelle fois demandé de conduire un exercice GPEEC puisque le précédent s'achève**. Il est indispensable d'en tirer le bilan, de redéfinir une nouvelle cartographie en incluant l'impact NRP et en précisant celui du recours aux contractuels.

<sup>(1)</sup> Les autres nominations créent des trous et ne sont donc pas comptées, y compris la nouvelle Direction du projet NRP.

<sup>(2)</sup> pour cause de solde de vacances ou de CET.

De nombreux autres sujets ont été abordés : la nomination d'AGFiP qui n'étaient pas candidats (cf desiderata) aux dépens de ceux qui l'étaient, l'absence de promotion en 1C (qui paraît contraire aux "points de repère") les différences de traitement entre les candidats venant de la DG (article 8 ou 18), les réflexions sur le statut d'emploi (notamment pour quels postes ?), l'ouverture aux contractuels (combien ? sur quels postes ?), le besoin de clarifier la situation des conseillers aux décideurs locaux; la nécessité de consolider l'encadrement des directions, etc.

Le Président a minimisé le recours aux contractuels : " *une cinquantaine seulement pour combler des vacances dans les directions qui l'ont demandé*". Il a reconnu qu'il fallait valoriser les postes administratifs et que, comme pour les CDL, il faudrait établir une table définition/classement/grade/rémunérations pour les emplois de direction.

Sans donner d'historique détaillé, le Président a indiqué que les engagements de la GEPEEC 2014/2019 ont été tenus pour ce qui concerne le nombre de nominations au grade d'AGFiP chaque année (fourchette respectée). **Il a admis qu'il fallait désormais définir celle pour 2020/2024 et pas seulement pour le corps des AFiP.**

En ce qui concerne les nominations de non-candidats au sens formel du terme, il a précisé que les desiderata n'étaient pas les seules sources d'information de RH. Les entretiens bilatéraux et la "revue des cadres" alimentaient également sa réflexion. Au demeurant, le fait qu'un candidat ne soit pas retenu sur un poste qu'il avait demandé parmi d'autres ne signifie nullement qu'il est barré pour la suite.

Quant aux différences de traitement entre les nouveaux AGFiP issus de la DG, une pratique non écrite est généralement respectée : les Chefs de service sont directement intégrés en 1ère classe au titre de l'article 8 3<sup>ème</sup> alors que les Sous-Directeurs sont d'abord détachés en classe normale via l'article 18. La situation de ces derniers est en général revue quelques années après.

La nouvelle nomination en direction d'un AFiP chef de SDE a été saluée par plusieurs membres de la CAP ; il convient en effet de **rendre plus fluides les carrières** et d'enrichir les directions comme le réseau de parcours variés, analyse partagée par le Président ; celui-ci a toutefois précisé que si le retour en Direction était naturel, il n'était pas automatique (profil, démographie,...).

Enfin il a été demandé si les postes vacants à la tête de l'ENFiP et du SRE pouvaient échoir aux candidats issus du corps des AGFiP, voire leur étaient réservés. Pour l'école, la question se pose en terme de profil du candidat et de définition des enjeux majeurs aussi bien que des défis futurs ; le poste est ouvert sans exclusive. Pour le SRE, le poste est pourvu après examen par un Comité de sélection composé notamment de représentants de la DGFiP, de la DGAFP et du SG (qui en assure la présidence). La CAP ne sera saisie du sujet que si le candidat retenu est issu du corps des AFiP.

\*\*\*

Au total cette CAP a été contrastée. D'un côté, le Président et son équipe se sont montrés **ouverts** ; la réunion a été marquée par une **vraie écoute** et des réponses ont été apportées à plusieurs demandes ou à des remarques, y compris sur les situations individuelles.

De l'autre, **la CAP est décevante par le nombre trop faible de nominations au vu des vacances existantes ou toutes proches** alors que les années récentes ont été "maigres" pour cause d'embouteillage. Toutefois on peut comprendre que le nouveau Directeur général, qui semble s'impliquer personnellement dans le processus de sélection, ait besoin d'un peu de temps dans une période très chargée. Au demeurant, le souhait du Président de pouvoir présenter rapidement un mouvement complémentaire est de bon augure.

Enfin bonne note est prise de l'engagement du Président de traiter les questions posées et d'associer les représentants des organisations syndicales aux réflexions (encore faut-il que les GT puissent se tenir !).

***En outre il est effectivement indispensable que de nouvelles formes de dialogue social soient inventées pour le Corps des AFiP puisque les CAP ont vocation à voir leur champ d'activité se restreindre drastiquement et leur fréquence tout autant. Vos représentants seront pro-actifs dans ce processus.***